



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Saint-François, le jeudi 24 septembre 2020

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale du 1^{er}
degré chargé de la circonscription de Saint-
François

A

Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs des écoles publiques et privées de la
Circonscription de Saint-François

Objet : Stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à
risque et des clusters dans les écoles et les établissements scolaires.

Division / Service /
Inspection

Réf : RVIR-
circoSF20-21.

Affaire suivie par :
Jean-Michel
MAGNE, IEN

Téléphone :
0590 47 84 49

Courriel :
ce.ien9710931k@
ac-guadeloupe.fr

Adresse :
Rue Louis Thélème,
97180 Saint-
François

Mesdames, Messieurs

Suite à l'avis du Haut Conseil de la santé publique du 17 septembre 2020, une attention particulière doit être accordée à la stratégie de « contact-tracing » en milieu scolaire et aux mesures de suspension de l'accueil des élèves (fermetures de classe, de niveau ou d'école). Cette note de service et ses annexes viennent préciser certains éléments de nature à permettre la plus grande réactivité possible en cas d'apparition d'un cas confirmé (personnel ou élève) dans les écoles et à limiter les conséquences d'une suspension de l'accueil des élèves pour leurs responsables légaux.

Ce protocole précise en premier lieu les modalités d'application au milieu scolaire des nouvelles règles applicables à la durée d'isolement et apporte en deuxième lieu des précisions quant à la définition des cas « contacts à risque ».

Je vous demande de bien vouloir veiller personnellement à l'application des règles rappelées en annexes et de me faire part de toute difficulté rencontrée dans leur application.

L'IEN CCPD de Saint-François FF
ACADEMIE DE LA REGION GUADELOUPE
L' IEN de la
Circonscription de SAINT-FRANÇOIS

Jean-Michel MAGNE